

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 21/2016

Rabat, le 11/10/2016

Bilan des contrôles des produits alimentaires durant le mois de septembre 2016

Le bilan des contrôles des produits alimentaires effectués par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) au cours du **mois de septembre 2016**, se résume comme suit :

- ✚ **Sur le marché local** : les brigades de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **5057** visites de contrôle sur le terrain dont **1106** en commissions provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
 - ✓ au contrôle de **79566** Tonnes de produits alimentaires ;
 - ✓ à la saisie et à la destruction de **476** Tonnes de produits impropres à la consommation (soit 0,6%) dont principalement **434T** de viandes rouges et blanches, **34T** des produits de la pêche, **5T** du lait et dérivés, **01T** du miel et produits de la ruche, **01T** des jus et boissons.
 - ✓ La transmission au parquet de **163** dossiers pour jugement.
- ✚ **A l'importation** : le contrôle de **435298** T de divers produits alimentaires. A l'issue de ces contrôles, **2139** certificats d'admission ont été délivrés et **76T** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.
- ✚ **A l'exportation**, **118197** T de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **2828** certificats sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs et dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- ✓ délivré **43** agréments et autorisations sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général de **4690** établissements agréés et autorisés à ce jour dont **562** entrepôts de stockage ;
- ✓ Réalisé **755** visites sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- ✓ effectué **41** visites d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- ✓ délivré **27** certificats d'agrément ATP pour le transport international et **442** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ;
- ✓ procédé à la suspension des agréments sanitaires de **06** établissements et au retrait d'agrément d'un établissement pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537676554 / GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

<https://onssa.gov.ma>